

FPM SA

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les états
financiers annuels**

Exercices clos le 31 décembre 2025

FPM S.A.

Société Anonyme au capital de USD 32 461 400

Siège Social : 02, Avenue Kasa-Vubu, Croisement Boulevard Du 30 Juin, Gombe,
Kinshasa, République Démocratique du Congo

Rapport du Commissariat Aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

N/Réf.077.ERK.RAP/JAN.0426

Kinshasa, 09 avril 2026

Aux actionnaires,

Opinion sans réserve

En exécution du mandat de Commissaire aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 avril 2025 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FPM SA comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux comptes annuels y compris le résumé des principales méthodes comptables, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. **Ces comptes font apparaître des fonds propres positifs de CDF 78 675 millions, y compris un bénéfice de CDF 5 110 millions.**

A notre avis, les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes comptables du Guide Comptable des Établissements de Crédit (GCEC) applicable en République Démocratique du Congo et les instructions et directives de la Banque Centrale du Congo, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations écoulées ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la FPM SA. conformément aux règles d'éthique et de déontologie qui encadrent le commissariat aux comptes en République Démocratique du Congo (RDC) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur :

- Le point 2.3 « Immobilisations » des notes aux états financiers qui expose sur l'impact de la décision du Ministère des finances informant les agents économiques de ne pas procéder à la réévaluation des actifs immobilisés sur les comptes clos au 31 décembre 2025 ;
- Le point 28 « Passifs éventuels » des notes aux états financiers qui présente l'exposition de l'Institution au risque fiscal.

Vérifications et informations spécifiques prévues par la loi sur les sociétés commerciales

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

A l'exception de l'incidence des points soulignés au paragraphe « Observations », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales ou réglementaires

Ratios prudentiels

Nos diligences ont aussi porté sur le contrôle des différents ratios conformément à l'instruction N°14 de la Banque Centrale du Congo aux banques, relative aux normes prudentielles de gestion applicables en République Démocratique du Congo. Seul le ratio relatif à la position de change n'est pas respecté. Il s'établit à 91 %, excédant le seuil réglementaire de 15 %.

Vérifications spécifiques prévues par la Banque Centrale du Congo en application de l'Instruction N°19

Nos vérifications sur les diligences spécifiques prévues par l'Instruction N°19 de la Banque Centrale du Congo ont porté sur :

- L'appréciation de l'organisation et de la gouvernance de la société financière et de la qualité de ses dispositifs d'identification, de mesure de surveillance, de contrôle et de réduction des risques ;
- L'appréciation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et de conformité de l'institution ;
- L'appréciation des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération, ainsi que la sécurité informatique ;
- L'appréciation de la maîtrise des risques inhérents aux prestations de services essentiels externalisés.

A l'issue de nos travaux, les principales conclusions sont les suivantes :

Il ressort de ces vérifications que l'institution financière dispose d'un dispositif de contrôle interne efficace qui lui assure l'identification, la mesure et le contrôle de risques significatifs auxquels elle est exposée, et ce dispositif est soutenu par un système d'information qui lui permet le traitement de ses opérations. Toutefois, le système d'information devra être renforcé et mis à jour pour permettre à l'institution financière de disposer d'un environnement plus efficient de gestion des risques.

L'ensemble des diligences et exceptions en rapport avec ces vérifications spécifiques a fait l'objet d'un rapport détaillé séparé communiqué à la Direction Générale et à la Banque Centrale du Congo.

Responsabilités de la direction et du conseil d'administration pour les états financiers annuels

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers annuels conformément aux règles et principes comptables du Guide Comptable des Établissements de Crédit (GCEC) applicable en République Démocratique du Congo et les instructions et directives de la Banque Centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de FPM SA, au cours de sa session du 03 avril 2026.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

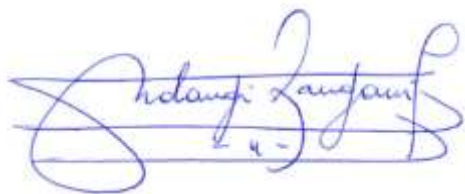
d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Fait à Kinshasa, le 09 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
Forvis Mazars RDC SARL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ndangi Zangani', with a stylized flourish at the end.

Théophile NDANGI NDANGANI
Expert-Comptable Agréé ONEC N° EC 16.00408

Annexe portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement

des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

États financiers annuels

FPM S.A.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 COMPARE A L'EXERCICE 2024
(Exprimés en Francs Congolais)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Caisses et Banque Centrale du Congo		1 008 463	2 091 743
Correspondants ordinaires à vue	4	10 324 152 819	59 350 530 481
Correspondants ordinaires à terme	5	<u>137 381 169 020</u>	<u>126 131 056 538</u>
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		<u>147 706 330 302</u>	<u>185 483 678 762</u>
Crédits à la clientèle	6	<u>120 437 403 266</u>	<u>144 391 138 190</u>
		120 437 403 266	144 391 138 190
COMPTES DE TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers actifs	7	728 236 730	4 373 030 006
Comptes de régularisations de l'actif	8	<u>971 785 081</u>	<u>350 816 653</u>
		1 700 021 811	4 723 846 659
VALEURS IMMOBILISEES			
Immobilisations incorporelles	9.a	41 093 432	54 574 677
Immobilisations corporelles	9.a	1 244 364 649	593 574 165
Immobilisations en cours	9.b	19 688 826	-
Immobilisations Financières	9.c	<u>150 016 843</u>	<u>306 458 181</u>
		1 455 163 750	954 607 023
TOTAL ACTIF		<u>271 298 919 129</u>	<u>335 553 270 634</u>
COMPTES D'ORDRES			
Autres engagements de financement reçus des tiers		<u>-</u>	<u>8 535 171 600</u>
TOTAL COMPTES D'ORDRES		<u>-</u>	<u>8 535 171 600</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

FPM S.A.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 COMPARE A L'EXERCICE 2024
(Exprimés en Francs Congolais)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers passifs	10	1 525 626 101	1 279 502 404
Comptes de régularisations du passif	11	<u>1 001 929 553</u>	<u>374 133 443</u>
CAPITAUX PERMANENTS		<u>2 527 555 654</u>	<u>1 653 635 847</u>
<u>Fonds propres</u>			
Capital social	12	45 752 458 727	21 557 532 000
Primes liées au Capital	13	376 023 056	-
Réserves	14	184 591 461	26 179 299 364
Report à nouveau		2 193 321 824	1 343 883 395
Résultat de l'exercice		5 110 113 810	2 407 516 061
Plus-value de réévaluation et provisions réglementées	16	<u>25 058 530 850</u>	<u>45 108 132 816</u>
		78 675 039 728	96 596 363 636
<u>Autres capitaux à long terme</u>			
Provision pour risques, charges et pertes	17	2 262 755 181	2 658 602 844
Emprunts à long et moyen termes	18	46 919 782 582	52 582 990 324
Fonds de Financement et de Garantie	19	<u>140 913 785 984</u>	<u>182 061 677 983</u>
		<u>190 096 323 747</u>	<u>237 303 271 151</u>
CAPITAUX PERMANENTS		<u>268 771 363 475</u>	<u>333 899 634 787</u>
TOTAL PASSIF		<u>271 298 919 129</u>	<u>335 553 270 634</u>
COMPTES D'ORDRES – Engagements donnés			
Autres garanties données aux établissements de crédit	28	86 737 523 602	49 911 910 762
TOTAL COMPTES D'ORDRES		<u>86 737 523 602</u>	<u>49 911 910 762</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

FPM S.A.

**COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR LES EXERCICES
CLOS AUX 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024
(Exprimés en Francs Congolais)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Produits sur opérations de trésorerie et			
Opérations interbancaires	20	4 539 440 329	2 723 567 189
Produits sur opérations avec la clientèle	21	10 460 177 876	8 789 300 831
Charges sur opérations avec la clientèle		<u>(86 922 435)</u>	<u>(85 221 223)</u>
MARGE D'INTERMEDIATION		14 912 695 770	11 427 646 797
Produits sur opérations bancaires diverses	22	3 371 458 217	13 565 884 216
Charges sur opérations bancaires diverses	23	<u>(26 412 755 131)</u>	<u>(8 389 658 256)</u>
PRODUIT NET BANCAIRE		(8 128 601 144)	16 603 872 757
Subvention d'exploitation		-	-
Charges générales d'exploitation	24	(4 108 892 354)	(3 789 728 768)
Charges de personnel	25	(4 301 228 260)	(3 744 021 279)
Impôts et taxes		<u>(6 301 371)</u>	<u>(271 038 828)</u>
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(16 545 023 129)	8 799 083 882
Dotations aux amortissements	26	<u>(404 959 696)</u>	<u>(253 256 571)</u>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ET EXCEPTIONNEL		(16 949 982 825)	8 545 827 311
Dotations et reprises sur provisions	27	22 956 895 301	(6 471 628 965)
Résultat exceptionnel		<u>(77 132 710)</u>	<u>442 400 262</u>
Plus-value sur cession d'éléments d'actifs		-	<u>6 042 405</u>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		5 929 779 766	2 522 641 013
Impôt sur bénéfice		<u>(819 665 956)</u>	<u>(115 124 952)</u>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>5 110 113 810</u>	<u>2 407 516 061</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers annuels.



FPM S.A.

**ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en Francs Congolais)**

	<u>Capital social</u>	<u>Capital en instance d'approbation (autres réserves)</u>	<u>Primes liées au Capital</u>	<u>Provision pour reconstitution du capital</u>	<u>Réserves Statutaires</u>	<u>Résultat reporté</u>	<u>Résultat de l'exercice en cours</u>	<u>Plus-value de réévaluation</u>	<u>Total</u>
Solde au 01/01/2025	21 557 532 000	26 179 299 364	-	44 894 294 173	-	1 343 883 395	2 407 516 061	213 838 643	96 596 363 636
Augmentation	24 194 926 727	-	376 023 056	-	184 591 461	-	5 110 113 810	-	29 859 318 248
Diminution	-	(26 179 299 364)	-	(20 049 601 966)		(1 558 077 632)	-	-	(47 780 642 156)
Transfert entre postes	-		-	-		2 407 516 061	(2 407 516 061)	-	-
Solde au 31/12/2025	<u>45 752 458 727</u>	<u>=</u>	<u>376 023 056</u>	<u>24 844 692 207</u>	<u>184 591 461</u>	<u>2 193 321 824</u>	<u>5 110 113 810</u>	<u>213 838 643</u>	<u>78 675 039 728</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

FPM S.A.

**TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE
POUR LES EXERCICES 2025 ET 2024
(Exprimés en Francs Congolais)**

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>Activités d'exploitation</u>		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	14 191 367 319	10 512 612 711
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(86 922 435)	(85 221 223)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(8 410 120 614)	(7 533 750 047)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(23 041 296 914)	5 176 225 960
Impôts sur le bénéfice et profit	(819 665 956)	(115 124 952)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation (a)	<u>(18 166 638 600)</u>	<u>7 954 742 449</u>
<u>Activités d'investissement</u>		
Acquisitions /Cessions sur portefeuilles d'investissement	23 953 734 924	(59 715 992 321)
Acquisitions /Cessions sur immobilisations	<u>(500 556 727)</u>	<u>(419 896 318)</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (b)	<u>23 453 178 197</u>	<u>(60 135 888 639)</u>
<u>Activités de financement</u>		
Emission d'emprunts et financements assimilés	(5 663 207 742)	5 399 752 263
Emission Fonds de financement et de garantie	(41 147 891 999)	145 070 740 595
Remboursement d'emprunt	-	(24 656 830 261)
Augmentation /diminution du capital	-	<u>26 179 299 364</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (c)	<u>(46 811 099 741)</u>	<u>151 992 961 961</u>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et Équivalents de liquidités (d)	<u>3 747 211 684</u>	<u>9 897 289 814</u>
Variations nettes de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice e=(a+b+c)	<u>(41 524 560 144)</u>	<u>99 811 815 771</u>
Liquidités et équivalents de liquidités au début d'exercice (f)	185 483 678 762	<u>75 774 573 177</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice (g)	<u>147 706 330 302</u>	<u>185 483 678 762</u>

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

FPM S.A.
**TABLEAUX DES RATIOS PRUDENTIELS
POUR L'EXERCICE 2025
(Exprimés en Francs Congolais)**

Ratios prudentiels					
TITRES	RATIOS	SOLDES CUMULES	RESULTATS	NORME	STATUT
Solvabilité	Fonds propres de base Catégorie 1	77 990 912 749	37 %	≥ 6 %	CONFORME
	Total risques bancaires	211 659 993 465			
	Fonds propres additionnels acceptés	-	0 %	≤ 1,5 %	CONFORME
	Total risques bancaires	211 659 993 465			
	Fonds propres de base	78 204 751 392	37 %	≥ 7,5 %	CONFORME
	Total risques bancaires	211 659 993 465			
	Fonds propres complémentaires acceptés	213 838 643	0 %	≤ 2,5 %	CONFORME
	Total risques bancaires	211 659 993 465			
	Fonds propres réglementaires	78 204 751 392	37 %	≥ 10 %	CONFORME
	Total risques bancaires	211 659 993 465			
Position de change	Position nette de change - Equivalent capital libéré en devise	71 498 144 999	91 %	≤ 15 %	NON CONFORME
	Fonds propres réglementaires	78 204 751 392			
Liquidité en CDF	Liquidité en CDF pondérée	210 788 485	3 456 %	> 100 %	CONFORME
	Total engagements en CDF	6 099 937			
Liquidité en M.E	Liquidité en M.E pondérée	9 514 064 951	402 %	> 100 %	CONFORME
	Total engagements en M.E	2 366 682 201			
Liquidité Globale	Liquidité globale pondérée	9 724 853 436	410 %	> 100 %	CONFORME
	Total engagements	2 372 782 137			
Transformation à M. & L.T	Fonds propres réglementaires et Ressources permanentes	125 055 565 856	135 %	> 80 %	CONFORME
	Total actifs immobilisés et emplois longs	92 931 538 861			
Division des risques	Total des risques dépassant 25 % des fonds propres réglementaires	-	0 %	≤ 25 %	CONFORME
	Fonds propres réglementaires	78 204 751 392			
	Total des grands risques encourus sur les bénéficiaires > 10 % des Fonds propres réglementaires	87 691 898 100	112 %	≤ 800 %	CONFORME
	Fonds propres réglementaires	78 204 751 392			
Capital Minimum	Actif Comptable Net - Passif Exigible	271 367 307 881 (192 977 965 028)	35 935 493 USD	25 000 000 USD	CONFORME
Risques Operationel			20 780 887 587 CDF		

FPM S.A.

**NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2025**

1. ACTIVITES

FPM S.A. est une société anonyme, créée conformément à l'acte constitutif et statuts notariés du 28 août 2014 et enregistrée dans le Registre de Commerce et de Crédit Immobilier (RCCM) n° CD/KIN/RCCM/14-B-3205 du 6 septembre 2014. FPM S.A. a été agréé par la Banque Centrale du Congo en tant que Société financière en date du 2 février 2015.

La société a pour objet en République Démocratique du Congo, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, d'effectuer toutes les opérations de crédit en vue d'assurer le financement des personnes morales congolaises opérant dans le financement des Micro-Petites et Moyennes Entreprises, de prendre toutes garanties pour son propre compte, de contracter tous les emprunts et tous les engagements en toute monnaie, d'effectuer tous placements, et plus généralement d'effectuer toutes opérations civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

La société est soumise à la législation des établissements de crédit de la République Démocratique du Congo telle que régie par l'Ordonnance-Loi n°72/004 du 14 janvier 1972 afférente à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi N°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit en RDC.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES

Les principales règles comptables appliquées se résument comme suit :

2.1. Présentation des comptes annuels

Les états financiers annuels sont préparés selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire (Guide Comptable des Etablissements de crédit) complétés par les instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change de la Banque Centrale du Congo à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de change réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan.

L'ajustement sur position de change découlant de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs en devises est reconnu en compte de résultat.

2.3. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.

Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Gouv. /n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital social à partir de l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie utile estimée ci-après :

	<u>Taux %</u>
Immeuble	20 ans à 40 ans
Matériel et mobilier	10 ans
Equipements	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel roulant	4 ans

Par courrier N° Ref 002 du 17 février 2026, le ministère des Finances a informé les agents économiques œuvrant en République Démocratique du Congo et concernés par la production et la publication obligatoire des états financiers annuels conformes au référentiel comptable de l'OHADA, qu'il ne sera pas procédé, pour les Bilans clos le 31 décembre 2025, à la réévaluation légale de leurs actifs Immobilisés compte tenu du faible taux d'inflation annuel (2,27%) affiché au titre de l'exercice comptable 2025.

2.4 Provision pour reconstitution du capital

Selon l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les Fonds Propres des Etablissements de Crédit et de Microfinances.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Francs Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur aux taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision est fiscalement déductible et ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social à ces conditions :

- La provision doit être certifiée par un Commissaire aux Comptes ;
- Elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

Il sied de noter qu'au cours de l'exercice 2025, le Franc Congolais a enregistré une appréciation significative de 23 % par rapport aux devises étrangères, comparativement à l'exercice 2024.

Cette évolution du taux de change a entraîné une diminution de la contre-valeur en Franc Congolais du capital social libellé en USD. En conséquence, une reprise des surplus de provisions pour reconstitution du capital, constituées au cours des exercices antérieurs, a été effectuée afin d'aligner le capital libéré en USD avec sa contre-valeur en CDF au 31 décembre 2025.

L'option prise sur le traitement fiscal de la reprise de la provision pour reconstitution du capital se base sur l'appréciation de la déductibilité dans le calcul de l'IBP ayant fait l'objet de contentieux fiscal lors des précédents contrôles de l'administration fiscale. Ce traitement qui repose sur les dispositions fiscales en vigueur applicables aux entités économiques du secteur financier régies par les instructions et règlements de la Banque Centrale du Congo pourrait, le cas échéant, être appréciée différemment par l'administration fiscale.

2.5. Comptabilisation en monnaies étrangères des éléments de fonds propres

La Banque Centrale du Congo a autorisé les institutions financières à comptabiliser en monnaie étrangère la provision pour reconstitution du capital, les résultats reportés, le résultat du dernier exercice en attente d'affectation et les réserves en vue de la préservation de leurs fonds propres. L'ajustement monétaire qui en découle est reconnu dans le résultat de l'exercice.

3. TAUX DE CONVERSION

Le taux de conversion du Franc congolais par rapport au USD et à l'EURO en fin d'exercice se présente comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
	FC	FC
1 Euro =	2 569,2921	3 042,8488
1 USD =	2 181,3905	2 845,0572

Au titre de l'exercice 2025, la forte appréciation du Franc Congolais face aux devises étrangères a eu un impact significatif sur les comptes libellés en monnaies étrangères suite à la réévaluation.

En conséquence, les variations observées sur certains postes doivent être interprétées avec prudence, celles-ci résultant principalement d'effets de conversion et de réévaluation des actifs et passifs au taux de clôture du 31 décembre 2025, plutôt que d'une évolution économique ou opérationnelle de ces postes.

4. CORRESPONDANTS ORDINAIRES A VUE

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Equity BCDC	3 188 160 670	35 981 540 432
Banque Of Africa	2 812 935 746	19 240 964 967
Ecobank	1 308 982 643	2 252 339 953
SMICO	313 617 729	1 506 503 166
Advans Bank	9 379 739	301 598 084
Finca	50 601 672	12 584 911
Guigal	160 106 211	11 186 509
RAWBANK	1 932 659 359	42 985 685
Standard Bank	817 585	340 269
UBA	382 557 370	486 505
HEKIMA	57 657 423	-
BAOBAB	106 676 672	-
Total	<u>10 324 152 819</u>	<u>59 350 530 481</u>

5. CORRESPONDANTS ORDINAIRES A TERME

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Banques, dépôts à terme	136 798 613 304	126 108 582 919
Créances rattachées	582 555 716	22 473 619
Provisions sur créances rattachées	-	-
Total	<u>137 381 169 020</u>	<u>126 131 056 538</u>

Les dépôts à terme comprennent les dépôts à terme rémunérés pour un montant total de USD 58,4 millions (FC 127,4 milliards) ainsi que ceux non rémunérés pour USD 4,3 millions (FC 9,4 milliards).

- Les dépôts à terme rémunérés sont détenus auprès de banques et institutions suivantes :

	<u>Montant en USD</u>	<u>Montant en FC</u>
RAWBANK	10 025 000	21 868 437 910
RAWBANK	6 574 000	14 340 461 243
EQUITY BCDC	9 413 000	20 533 428 914
EQUITY BCDC	1 000 000	2 181 390 515
EQUITY BCDC	3 330 000	7 264 030 414
ECOBANK	9 390 000	20 483 256 933
BAOBAB	3 000 000	6 544 171 544
BOA	9 000 000	19 632 514 632
SMICO	1 500 000	3 272 085 772
FINCA	500 000	1 090 695 257
HEKIMA	500 000	1 090 696 258
CRDB	3 000 000	6 544 171 544
GUILGAL	1 000 000	2 181 390 515
GUILGAL	150 000	327 208 577
Total	<u>58 382 000</u>	<u>127 353 939 027</u>

- Les dépôts à terme non rémunérés sont détenus auprès de banques et institutions suivantes :

	<u>Montant en USD</u>	<u>Montant en FC</u>
SMICO	500 000	1 090 695 257
SMICO	250 000	545 347 629
FINCA	675 000	1 472 438 598
BAOBAB IMF	250 000	545 347 629
BAOBAB IMF	275 000	599 882 392
PROCFIN	537 500	1 172 497 402
GUILGAL	500 000	1 090 695 257
PAIDEK	175 000	381 743 340
ADVANS BANK	175 000	381 743 340
HEKIMA	150 000	327 208 577
RAWBANK	666 557	1 454 022 681
AKIBA	175 600	383 052 174
Total	<u>4 329 657</u>	<u>9 444 674 276</u>

6. CREDITS A LA CLIENTELE

Les crédits à la clientèle sont détaillés comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Crédits à moyen terme	(a)	119 629 152 380	143 390 882 880
Créances rattachées	(b)	<u>808 250 886</u>	<u>1 000 255 310</u>
Total crédits à la clientèle (brut)		120 437 403 266	144 391 138 190
Provision sur mauvaises créances		-	-
Total		<u>120 437 403 266</u>	<u>144 391 138 190</u>

(a) Les crédits à moyen terme correspondent à l'encours des crédits sains détaillés comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Crédit senior restant dû sur les IMF		90 582 243 303	103 390 882 880
Crédit senior restant dû sur les Banques		26 176 686 177	36 416 732 160
Crédit senior restant dû sur COOPEC		2 622 031 399	3 507 955 528
Crédit à la consommation		248 191 501	48 365 972
		<u>119 629 152 380</u>	<u>143 390 882 880</u>

Les crédits à la consommation comprennent :

- Les avances accordées au personnel dans le cadre du plan de continuité des activités, en réponse à la situation prévalant à l'Est du pays, pour FC 80 969 246 ;
- Les crédits octroyés au personnel conformément au cadre des avantages approuvé par le Conseil d'administration, pour un montant de FC 167 222 255.

(b) Les créances rattachées correspondent aux intérêts courus non échus à la clôture et calculés au prorata temporis.

Il convient de noter que, contrairement à la baisse observée de l'encours de crédit exprimé en Franc Congolais, l'encours brut de crédit en devise (USD) affiche une progression de 8,7 % par rapport à 2024, s'établissant à USD 54,8 millions au 31 décembre 2025, contre USD 50,4 millions à fin 2024. La contraction apparente en monnaie locale s'explique principalement par l'effet de conversion lié à l'appréciation du FC, plutôt que par une diminution réelle de l'activité de crédit.

7. DIVERS ACTIFS

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Débiteurs divers	(a)	181 847 432	3 917 477 898
Etat (crédit d'impôts)	(b)	534 788 031	432 175 879
Autres avances au personnel	(c)	<u>11 601 267</u>	<u>23 376 229</u>
		<u>728 236 730</u>	<u>4 373 030 006</u>

(a) Le poste Débiteurs divers se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais Gestionnaire et débiteurs divers	81 568 321	2 839 705 822
Avance aux fournisseurs	100 060 972	847 299 031
Transactions en suspens	-	230 375 150
Autres débiteurs divers	218 139	97 895
	<u>181 847 432</u>	<u>3 917 477 898</u>

La variation de ce poste s'explique principalement par :

- La reconnaissance dans les comptes de trésorerie des frais de gestion des fonds de garantie et le reclassement du solde de FC 750 539 691 vers le poste « comptes de régularisation de l'actif »;
 - Le transfert en compte d'immobilisation des avances versées aux fournisseurs consécutives à la réalisation des travaux de cloisonnement des bureaux du FPM ;
 - Le dénouement de la transaction de décaissement de crédit en faveur d'une Institution Financière Partenaire non aboutie au 31 décembre 2024.
- (b) La rubrique « Etat » est constituée essentiellement du crédit d'impôt non certifié pour FC 178 004 298 (des exercices 2016, 2021 et 2022), du crédit d'impôt certifié FC 7 201 037, de la provision pour détérioration du crédit d'impôt pour FC -118 684 625 et la TVA à refacturer sur les honoraires du gestionnaire pour FC 468 267 321.
- (c) La rubrique « Autres avances au personnel » est essentiellement constituée des avances sur frais de mission staff pour FC 1 223 826, les avances pour achat pour FC 7 911 947 engagées en fin d'année et justifiées en janvier, ainsi que le solde des cartes prépayées (BOA et Ecobank) pour FC 2 465 495.

8. COMPTES DE REGULARISATIONS DE L'ACTIF

Ce solde correspond aux charges comptabilisées d'avance qui sont reportées pour le prochain exercice auquel elles sont proportionnellement imputables. Il s'agit notamment des frais d'assurance responsabilité civile pour FC 59 280 007, les acomptes provisionnel IS pour FC 92 102 944, les notes de débit à établir pour FC 750 539 691, Actif en attente à régulariser, les ainsi que les autres charges différées pour FC 63 815 205 (dont l'assurance automobile tout risque 2026 pour FC 41,8 millions, Location hébergement cloud Sage et les droits annuels d'utilisation sage pour FC 22 millions).

La hausse du poste par rapport à 2024 s'explique principalement par le reclassement depuis le poste « Actifs divers » des frais de gestionnaire GPP à facturer.

9. IMMOBILISATIONS

(a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Rubriques	Matériels roulants	Matériels Informatiques	Matériels de bureau	Matériels Electriques	Mobiliers de Bureau	Aménagements	Total Immobilisations corporelles	Logiciels	Etudes, Recherche et Développement	Total Immobilisations Incorporelles	Total Immobilisations
	a	b	c	d	e	f	g = a+b+c+d+e+f	h	i	j = h+i	l = g+j+k
Valeurs Brutes											
Au 31-12-2024	858 223 981	167 443 314	54 891 693	8 852 626	38 758 124	-	1 128 169 738	131 770 429	43 464 153	175 234 582	1 303 404 320
Acquisitions	250 379 875	27 717 666	41 561 652	-	60 873 716	661 367 896	1 041 900 805	-	-	-	1 041 900 805
Transferts et régularisations	-	-	16 591 522	-	(16 591 522)	-	-	-	-	-	-
Cessions, vols et disparition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Complément réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31-12-2025	<u>1 108 603 856</u>	<u>195 160 980</u>	<u>113 044 867</u>	<u>8 852 626</u>	<u>83 040 318</u>	<u>661 367 896</u>	<u>2 170 070 543</u>	<u>131 770 429</u>	<u>43 464 153</u>	<u>175 234 582</u>	<u>2 345 305 125</u>
Amortissements											
Au 31-12-2024	379 424 816	107 789 463	8 963 611	6 307 885	32 109 797	-	534 595 572	77 195 752	43 464 153	120 659 905	655 255 477
Dotations de l'exercice	165 567 177	31 921 075	18 313 027	1 381 760	22 618 383	118 356 778	358 158 200	9 907 903	-	9 907 903	368 066 103
Transferts et régularisations	-	271 395	(14 830 828)	-	14 191 305	-	(368 129)	-	-	-	(368 129)
Cessions, vols et disparition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Complément réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Supplément d'amortissement	<u>27 512 560</u>	<u>4 276 369</u>	<u>1 093 338</u>	<u>414 528</u>	<u>23 455</u>	<u>-</u>	<u>33 230 251</u>	<u>3 573 342</u>	<u>-</u>	<u>3 573 342</u>	<u>36 893 593</u>
Au 31-12-2025	<u>572 504 553</u>	<u>144 258 302</u>	<u>13 539 148</u>	<u>8 104 173</u>	<u>68 942 940</u>	<u>118 356 778</u>	<u>925 705 894</u>	<u>90 676 997</u>	<u>43 464 153</u>	<u>134 141 150</u>	<u>1 059 847 044</u>
Valeurs Nettes au 31-12-2024	<u>478 799 165</u>	<u>59 653 851</u>	<u>45 928 082</u>	<u>2 544 741</u>	<u>6 648 327</u>	<u>-</u>	<u>593 574 166</u>	<u>54 574 677</u>	<u>-</u>	<u>54 574 677</u>	<u>648 148 843</u>
Valeurs Nettes au 31-12-2025	<u>536 099 303</u>	<u>50 902 678</u>	<u>99 505 719</u>	<u>748 453</u>	<u>14 097 378</u>	<u>543 011 118</u>	<u>1 244 364 649</u>	<u>41 093 432</u>	<u>-</u>	<u>41 093 432</u>	<u>1 285 458 081</u>

La hausse des immobilisations corporelles entre 2024 et 2025 s'explique principalement par les acquisitions réalisées au cours de l'exercice, notamment :

- Les aménagements du siège du FPM SA pour FC 661 367 896 ;
- Les matériels roulants pour FC 250 379 875.



(b) Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2025, les immobilisations en cours se composent des éléments suivants :

- Matériel de bureau (matériel audiovisuel) : FC 10 500 856
- Mobilier de bureau (9 étagères) : FC 9 187 969

Ces immobilisations n'étaient pas encore mises en service à la clôture de l'exercice.

(c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des cautions financières versées à des fournisseurs, détaillées comme suit :

- Dépôt de garantie auprès d'ECOBANK : FC 145 401 021, correspondant à la garantie locative des bureaux du siège de la Société FPM SA. La baisse par rapport à 2024 résulte non seulement de la baisse du taux de change, mais également du remboursement de la quote-part de la garantie par l'ASBL, à la suite de la scission du contrat de bail entre les deux entités.
- ORION COM SARL : FC 4 615 822, relatif au paiement des abonnements internet des bureaux et aux services internet fournis aux différents directeurs concernés.

10. DIVERS PASSIFS

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Impôts à payer	(a)	604 925 016	539 955 173
Fournisseurs et comptes rattachés	(b)	455 282 617	526 663 872
Créditeurs divers	(c)	293 238 501	148 912 018
Personnel	(d)	227 017	-
Autres		<u>171 952 950</u>	<u>63 971 339</u>
Total		<u>1 525 626 101</u>	<u>1 279 502 404</u>

- (a) Le solde des impôts à payer correspond aux impôts et taxes exigibles après le 31 décembre 2025 dont la TVA et l'IPR sur les rémunérations payées au personnel et sur indemnités payées aux administrateurs du mois de décembre 2025.
- (b) Le solde des fournisseurs et comptes rattachés correspond à la somme des factures reçues à payer et la somme des factures à recevoir imputables à l'exercice 2025 qui sont provisionnées.
- (c) Le solde des créditeurs divers correspond principalement aux indemnités payables aux administrateurs, aux paiements reçus anticipativement des clients.
- (d) Le Solde Personnel correspond à la provision sur la note de frais à recevoir

11. COMPTES DE REGULARISATIONS DU PASSIF

Le solde de 1 018 529 629 FC est principalement composé de provisions et de passifs à court terme liés à l'activité courante de la Société. Il comprend notamment :

- La provision pour l'impôt sur le Bénéfice de l'exercice 2025, pour FC 820 millions.
- Les commissions due diligence pour FC 96,4 millions
- Les charges provisionnées en faveur des administrateurs, pour FC 16,3 millions ;
- Les autres charges à payer, constituées des différentes provisions, pour FC 34,9 millions (Frais contrôle BCC, Perdiem membre CA, etc..) et Notes de frais à recevoir, pour 0,23 millions
- Les passifs en attente de régularisation, parmi lesquels le RSC relatif à la deuxième tranche KfW pour FC 48,2 millions et les intérêts créditeurs Baobab à extourner pour FC 1 millions ;

12. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FPM S.A. est détenu de la manière suivante :

<u>Actionnaires</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Nombre d'actions</u>
KFW	34 620 467 927	203 614
BIO	7 360 000 000	80 000
CORDAID	3 679 990 800	40 000
Loïc DE CANNIERE	<u>92 000 000</u>	<u>1 000</u>
Total	<u>45 752 458 927</u>	<u>324 614</u>

À la suite de l'approbation par la Banque Centrale de l'opération d'augmentation de capital, le capital social du FPM SA a été porté de 21,6 milliards FC à 45,8 milliards FC, soit une augmentation nette de 24,6 milliards FC. En conséquence, le nombre total d'actions en circulation est passé de 234 321 en 2024 à 324 614 au 31 décembre 2025.

13. PRIMES LIEES AU CAPITAL

Le poste "Primes liées au capital", d'un montant de FC 376 023 056, correspond à la prime d'émission de nouvelles actions en faveur de la KfW suite à la conversion, en 2024, de l'emprunt de USD 9,2 M en capital. Toutefois, sa comptabilisation n'est intervenue qu'en 2025, à la suite de l'approbation par la Banque Centrale du Congo de l'augmentation du capital social du FPM SA.

14. RESERVES

Ce poste est essentiellement constitué des réserves statutaires, représentant 10 % du résultat de chaque exercice bénéficiaire. Son évolution par rapport à 2024 s'explique par le fait que le capital en instance d'approbation y était comptabilisé jusqu'à l'approbation effective de l'augmentation du capital par la Banque Centrale du Congo en 2025.

15. PLUS-VALUE DE REEVALUATION ET PROVISIONS REGLEMENTEES

Ce poste comprend le cumul d'écarts résultant des réévaluations des actifs immobilisés corporels dont la réévaluation opérée le 31 décembre 2025 (Arrêté ministériel n°/CAB/MIN/FINANCES/2025/003 du 06 février 2025 portant fixation des coefficients de réévaluation applicables aux bilans clos au 31 décembre 2025) et le cumul d'écarts résultant des réévaluations successives du capital social en vertu du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, instituant la provision réglementée dénommée "Provision pour Reconstitution du Capital Social" en vue de préserver les Fonds Propres des Etablissements de Crédit et de Microfinances).

Le solde de FC 25 058 530 850 est essentiellement constitué des provisions pour reconstitution du capital pour FC 24 844 692 207 et de la plus-value de réévaluation des immobilisations pour FC 213 383 643.

À la clôture de l'exercice 2025, l'appréciation du Franc congolais n'a pas nécessité la constitution d'une dotation complémentaire aux provisions. La réévaluation opérée a consisté, d'une part, à vérifier l'adéquation du niveau des provisions existantes et, d'autre part, à ajuster le solde du capital en monnaie nationale afin de le conformer au montant effectivement libéré par les actionnaires. En conséquence, l'excédent de provisions antérieurement constituées a été repris.

16. PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES

Ces provisions se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provisions sur crédits sains	1 195 481 623	1 433 425 169
Provisions pour risques généraux	<u>1 067 273 558</u>	<u>1 225 177 675</u>
Total	<u>2 262 755 181</u>	<u>2 658 602 844</u>

- La provision sur crédits sains correspond à la somme des provisions réglementaires sur l'encours de crédits sains (1% de l'encours) dont la variation reste proportionnelle à celle de l'encours de crédits sains.
- Les provisions pour risques généraux représentent les provisions pour avantages au personnel (bonus exercice 2025, indemnités de retraite) au 31 décembre 2025.

17. EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERMES

Les emprunts se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Emprunts à long et moyen termes	46 850 814 779	52 569 544 413
Dettes rattachées	<u>68 967 802</u>	<u>13 445 911</u>
Total	<u>46 919 782 581</u>	<u>52 582 990 324</u>

Les emprunts correspondent aux soldes convertis au taux de clôture de :

- Fonds d'urgence contractés auprès de KfW pour un montant de USD 16 477 500 ;
- Banque Mondiale (via la cellule d'exécution des Financement en faveur des Etats fragile « CFEF » agissant au nom du Ministre de Finances) pour un montant de USD 3 000 000 ;
- FMO pour USD 2 000 000.

Le solde sur dettes rattachées est constitué essentiellement des intérêts sur emprunts à payer.

18. FONDS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Fonds de Garantie	(a)	138 604 032 744	179 049 204 957
Fonds de financements des coûts	(b)	<u>2 309 753 240</u>	<u>3 012 473 026</u>
Total		<u>140 913 785 984</u>	<u>182 061 677 983</u>

(a) Le solde du fonds de garantie comprend :

- La situation nette de la dotation sous gestion, soit USD 36 millions (FC 78 616 millions) pour le guichet de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédit aux MPME, dans le cadre du Projet Transforme, financé par la Banque mondiale. Ce montant inclut la rémunération générée par le placement de la dotation, après déduction de toutes les charges liées à ce guichet. La contrepartie de ce fonds est disponible en comptes à vue et à terme auprès de correspondants ;
- La situation nette de la dotation sous gestion pour USD 27 millions (FC 59 988 millions) pour le guichet Impact de la Garantie partielle des Crédits aux MPME ainsi que la dotation au fonds de garantie du Projet de fonds d'urgence financé par KfW y compris la rémunération sur placement de la dotation après prise en compte de toutes les charges liées à ce Guichet. La contrepartie de ce fonds est disponible en comptes à vue et à terme auprès de correspondants.

(b) Le solde du fonds de financement des coûts représente les fonds encore non utilisés et spécifiquement alloués à la couverture des charges d'exploitation du FPM SA dans le cadre du Projet Fonds d'urgence par la KfW.

19. PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

Ce poste représente essentiellement les intérêts (cours perçus et cours non perçus) sur les dépôts à terme de fonds du FPM S.A. pour FC 695 millions et sur les dotations (Guichet PME et Guichet impact Guichet impact) auprès des Institutions partenaires pour FC 3,843 milliards.

20. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Ces produits se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur crédits à moyen terme	10 096 022 479	8 208 626 154
Commissions sur crédits	<u>364 155 397</u>	<u>580 674 677</u>
Total	<u>10 460 177 876</u>	<u>8 789 300 831</u>

Ce poste représente les intérêts (coursus perçus et coursus non perçus) sur le portefeuille de crédit ainsi que les commissions perçues sur les décaissements des crédits. La variation de ce poste est afférente à l'accroissement du portefeuille de crédits.

21. PRODUITS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES DIVERSES

Ces produits se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Profit de change sur règlement	(a)	957 135 931	1 564 857 021
Profit sur position de change	(b)	1 535 320 641	12 001 027 195
Commissions de gestion des fonds	(c)	<u>879 001 645</u>	-
Total		<u>3 371 458 217</u>	<u>13 565 884 216</u>

(a) Le profit de change sur règlement représente les gains de change résultant des remboursements des prêts par les clients et des remboursements des placements en dépôts à terme.

(b) Le profit sur position de change correspond au profit résultant de l'actualisation de soldes de comptes libellés en devises étrangères au taux de change à la clôture de l'exercice.

(c) Les commissions de gestion des fonds correspondent exclusivement aux revenus perçus au titre de la gestion du Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédits. Les produits d'intérêts générés par les dépôts à terme (DAT) afférents à ces fonds ne sont pas inclus dans cette rubrique et sont comptabilisés séparément en revenus de placement, conformément aux schéma comptable GPP (Garantie Partielle du Portefeuille).

22. CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

Ces charges se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Perte de change sur règlement	6 572 513 967	8 052 246 974
Perte sur position de change	19 473 699 738	-
Intérêts sur autres emprunts à long terme	<u>366 541 426</u>	<u>337 411 282</u>
Total	<u>26 412 755 131</u>	<u>8 389 658 256</u>

La perte de change sur règlement représente les différences de change résultant de la différence entre les taux historiques lors de la comptabilisation des factures et les taux effectifs lors des paiements.

23. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Autres services extérieurs	449 529 810	470 794 497
Indemnités des administrateurs	452 952 151	466 657 911
Loyer et charges locatives	364 106 478	366 814 449

Honoraires d'audit	142 989 288	314 971 645
Hôtel, Restaurant, Cafétéria (HORECA)	374 969 639	282 033 834
Frais de la Banque Centrale	276 505 141	278 552 600
Transports à l'étranger	410 510 611	248 609 643
Honoraires pour avocats	355 482 799	241 499 384
Honoraires d'assistance technique	334 238 060	217 104 074
Frais d'assurance	130 393 114	104 421 199
Marketing et publicité	235 492 876	133 750 292
Autres	<u>581 722 386</u>	<u>664 519 240</u>
Total	<u>4 108 892 353</u>	<u>3 789 728 768</u>

La variation du poste « charges générales d'exploitation » est expliquée essentiellement par l'accroissement réel de certaines charges telles que les honoraires pour avocats, les honoraires d'assistance technique, les frais des voyages et frais d'assurance ainsi que les frais marketing du fait de la participation aux différents forums dans le cadre de la levée des fonds.

La rubrique « Autres » pour FC 581 722 386 est principalement constituée de :

- Frais d'Internet et communication pour FC 158 961 573
- Frais pour assistance fiscal et autres services pour FC 129 904 090
- Fournitures consommées pour FC 110 254 821
- Frais de déplacement à l'intérieur du pays pour 109 306 516
- Frais divers entretiens pour FC 73 295 387

24. CHARGES DE PERSONNEL

Ce poste est constitué des éléments ci-après :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Salaires de base	1 595 513 650	1 694 495 447
Indemnité de logement	668 690 540	656 376 533
Soins médicaux	287 137 595	230 969 011
Cotisation CNSS QP Employeur	345 616 649	295 775 507
Primes	720 947 469	314 523 119
Cotisation INPP	79 757 692	68 255 886
Autres	<u>603 564 665</u>	<u>483 625 776</u>
Total	<u>4 301 228 260</u>	<u>3 744 021 279</u>

La variation de ce poste résulte principalement des recrutements effectués au cours de l'exercice 2025 pour renforcer l'équipe du FPM S.A., ainsi que de la révision annuelle des rémunérations pour les postes existants.

La diminution constatée sur le poste « salaires de base » entre 2024 et 2025 s'explique essentiellement par le reclassement du 13^e mois dans la rubrique « primes », alors qu'il avait été inclus dans les salaires de base en 2024.

La rubrique « Autres » comprend essentiellement les congés payés (FC 104,468 millions), les heures supplémentaires (FC 12,214 millions), l'indemnité de vie chère (FC 201,561 millions), la cotisation sociale à l'ONEM (FC 7,523), le transport mensuel (FC 41,695 millions), les frais de formation du personnel (FC 211,997 millions) ainsi que le colis de fin d'année au personnel (FC 24,104 millions).

25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements proviennent des postes ci-après :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Logiciels	13 481 245	11 694 574
Etudes, Recherche et Développement	-	-
Matériel de transport	193 079 737	186 716 705
Matériel informatique	36 197 445	30 329 812
Matériel de bureau	19 406 365	7 816 936
Mobilier de bureau	22 641 839	3 538 176
Matériel électrique	1 796 288	6 573 555
Aménagements	118 356 778	6 586 813
Total	<u>404 959 697</u>	<u>253 256 571</u>

La variation constatée sur ce poste résulte principalement de l'amortissement des nouvelles immobilisations acquises au cours de l'exercice 2025, notamment le coût du cloisonnement du nouveau siège, dont l'amortissement a débuté au second semestre 2025, ainsi que de la constatation du supplément d'amortissement pour FC 36 millions.

26. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

Les dotations et reprises sur provisions portent sur les éléments ci-après :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provision pour reconstitution du capital (a)	(22 381 408 978)	5 496 652 465
Provision sur les avantages au personnel (b)	(80 997 216)	433 471 621
Provisions sur crédits sains (c)	(237 943 555)	536 733 258
Provisions sur trésorerie	-	4 771 621
Provision sur risque généraux (d)	(256 546 146)	-
Total	<u>(22 956 895 895)</u>	<u>6 471 628 965</u>

- a) La provision pour reconstitution du capital représente l'actualisation du capital libéré en USD au taux de clôture 2025. La reprise constatée sur cet exercice est expliquée la forte appréciation du franc congolais par rapport à 2024 (voir note 12 ci-dessus).
- b) La reprise constatée à ce poste s'explique par le fait que les provisions constituées au cours de l'exercice 2025, d'un montant de FC 320 055 731 — montant influencé par l'évolution du taux de change — sont demeurées inférieures aux reprises de provisions antérieurement constituées au titre des bonus au personnel, lesquelles s'élèvent à FC 401 052 948
- c) Les provisions sur crédits sains correspondent à la provision réglementaire minimale de 1 % appliquée sur l'encours de crédits au 31 décembre 2025. La reprise constatée sur l'exercice résulte principalement de la diminution de l'encours exprimé en Franc congolais, consécutive à l'appréciation du FC, tel que présenté à la note 6 ci-dessus.
- d) La provision sur risque généraux expliquée par les reprises sur les provisions pour audit externe 2024, sur recouvrement avis DGI pour FC 59 millions, sur le loyer bureaux octobre 2024, ainsi que sur la provision honoraire audit interne 2024 pour FC 102 millions.

27. ENGAGEMENTS DONNES

Ce poste est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Garantie donnée à ADVANS	31 025 658 783	19 991 033 401
Garantie donnée à SMICO	6 510 981 595	8 010 570 080
Garantie donnée à GUILGAL	11 998 295 629	7 634 124 914
Garantie donnée à TID	4 664 480 873	4 680 913 719
Garantie donnée à PAIDEK	2 393 636 406	3 013 315 305
Garantie donnée à HEKIMA	2 352 293 183	2 946 641 390
Garantie donnée à BAOBAB	21 010 180 561	1 392 321 490
Garantie donnée à AKIBA	855 215 202	1 348 444 733
Garantie donnée à Equity	4 377 612 835	-
Garantie donnée à CAMEK INKISI	1 078 750 063	-
Garantie donnée à BONNE MOISSION	<u>470 418 471</u>	<u>894 545 730</u>
Total	<u>86 737 523 601</u>	<u>49 911 910 762</u>

Les engagements donnés correspondent à 50% des encours inscrits en garantie pour le guichet Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) de la Banque Mondiale et 70% des encours inscrits pour le guichet Impact de la KfW.

28. PASSIFS EVENTUELS

- Le contrôle fiscal de l'exercice 2022 effectué par l'administration fiscale a abouti à un avis de redressement de FC 698 millions puis à un avis rectificatif de FC 592 millions. Le FPM SA a adressé les correspondances à la DGI et estime qu'une issue favorable lui sera réservée.
- Le contrôle fiscal de l'exercice 2023 effectué par l'administration fiscale a abouti à un avis de redressement de FC 633 millions puis à un avis rectificatif de FC 128 millions. Le FPM SA a formellement contesté ce redressement et s'est acquitté du droit de sursis à tout recouvrement pour FC 7 450 723 afin de porter l'affaire en contentieux car estimant qu'une partie des montants réclamés n'est pas fondé. Il sied de noter que à l'issue de ce contrôle, l'administration fiscale a reconnu la perte fiscale de FC 15 milliards pour l'exercice 2023.

Le FPM SA n'a constitué aucune provision car estimant qu'une issue favorable lui sera réservée au regard de l'historique des exercices précédents.

Par ailleurs, le contrôle de l'exercice 2024 lancé au courant du troisième trimestre 2025 par l'administration fiscale est en cours, il n'est pas possible d'estimer l'impact des résultats de ce contrôle sur les états financiers annuels au 31 décembre 2025. Toutefois, la Direction considère comme peu probable l'éventualité que lesdits contrôles aboutissent à des montants d'imposition significatifs.

* * *